

# SOCIÉTÉ DES CARRIÈRES DE ST GEORGES

Lieu dit « Goulvent » - 53480 SAINT GEORGES LE FLECHARD

## RELEVÉ DES NIVEAUX DE VIBRATIONS LIÉES AU TIR DE MINES DU 16 janvier 2017

### ○ PLAN DE TIR

- Charge unitaire maximale : 160 kg

### ○ RESULTATS TRANSCRITS DANS LES TABLEAUX CI-DESSOUS :

#### ➤ *STATION A : « Eau de Sarthe »*

Composante	Longitudinale	Transversale	Verticale
Vitesse (mm/s)	1.0	1.0	0.8
Fréquence (Hz)	32.7	75.8	44.5
Vitesse pondérée (mm/s)	1.3	1.0	1.0
Vitesse maximale admise (mm/s)	10	10	10
Conformité avec l'article 3.6.1.2. De l'A.P. n° 2010-P-84 du 15/01/10	OUI	OUI	OUI

Les vitesses particulières engendrées par le tir du 16 janvier 2017 respectent les seuils fixés par l'arrêté préfectoral du 15/01/2010.

#### ➤ *STATION B : « La Lune »*

Composante	Longitudinale	Transversale	Verticale
Vitesse (mm/s)	2.0	2.4	1.6
Fréquence (Hz)	4.3	38.0	9.2
Vitesse pondérée (mm/s)			
Vitesse maximale admise (mm/s)	10	10	10
Conformité avec l'article 3.6.1.2. De l'A.P. n° 2010-P-84 du 15/01/10	OUI	OUI	OUI

Les vitesses particulières engendrées par le tir du 16 janvier 2017 respectent les seuils fixés par l'arrêté préfectoral du 15/01/2010.

#### ➤ *STATION C : « Les Petits Champs »*

Composante	Longitudinale	Transversale	Verticale
Vitesse (mm/s)	4.6	5.8	3.0
Fréquence (Hz)	15.3	18.4	13.5
Vitesse pondérée (mm/s)	5.18	4.95	2.7
Vitesse maximale admise (mm/s)	10	10	10
Conformité avec l'article 3.6.1.2. De l'A.P. n° 2010-P-84 du 15/01/10	OUI	OUI	OUI

Les vitesses particulières engendrées par le tir du 16 janvier 2017 respectent les seuils fixés par l'arrêté préfectoral du 15/01/2010.

#### ➤ *STATION D : « Goulvent »*

Pas de déclenchement de l'appareil de mesure.

### ○ OBSERVATIONS

Les vitesses mesurées respectent les seuils fixés par l'arrêté préfectoral du 15/01/2010.